

COMMUNIQUÉ

A l'approche de l'avis de l'ANSES sur les alternatives aux néonicotinoïdes, l'UNAF fait le point sur les interdictions de ces pesticides à travers le monde et appelle la France à résister aux lobbies

En juillet dernier¹, l'ANSES annonçait un rapport sur les alternatives aux néonicotinoïdes sur les céréales « pour la rentrée ». A l'approche de sa remise, c'est le moment pour l'UNAF de faire le point sur les restrictions des néonicotinoïdes à travers le monde. Cet [état des lieux](#) met en évidence les inquiétudes graves que nourrissent plusieurs Etats des continents européen et américain à propos de ces molécules et le fait que des agriculteurs hors de France se passent déjà des néonicotinoïdes, notamment sur le blé.

Des initiatives fortes comme :

- **L'Allemagne** : en 2016, interdiction définitive des traitements de semence de blé et d'orge avec des néonicotinoïdes, du fait des risques induits par les poussières de pesticides lors des semis. Lorsque l'Allemagne s'est aperçue des importations croissantes de semences traitées en provenance de France, elle a agi en urgence pour protéger les abeilles, en pointant du doigt des normes françaises moins exigeantes que les normes allemandes sur les enrobages de semences. Dans ce pays, des limitations sont appliquées pour les céréales à paille depuis 2009.
- **Les Pays-Bas** : en 2017, interdiction de l'imidaclopride dans les cultures sous serre, conséquence de « concentrations inacceptables et permanentes d'imidaclopride » dans les eaux. Les cultures sous serres sont un secteur considérable de l'économie agricole néerlandaise. En France, rappelons que le ministère de l'Environnement soulignait en 2015 l'entrée de l'imidaclopride dans le top 15 des pesticides les plus présents dans les eaux françaises.
- **Le Canada** : depuis 2016, projet d'interdiction progressive de toute utilisation d'imidaclopride d'ici 3 à 5 ans car l'imidaclopride se retrouve dans les milieux aquatiques à des niveaux nocifs pour les insectes.

En France, la loi biodiversité de 2016 prévoit l'interdiction totale des néonicotinoïdes dans les champs en 2018. Sur la base d'un avis de l'ANSES, le gouvernement français décidera ou non de délivrer des dérogations sur certains usages...

... / ...



Paris, le 18 septembre 2017

COMMUNIQUÉ

Un important lobbying est actuellement déployé pour que les céréales à paille notamment (blé et orge) bénéficient d'une dérogation à l'interdiction. C'est en effet le principal secteur d'utilisation de ces moléculesⁱⁱ. En Allemagne, bien qu'ils soient touchés par les mêmes problèmes sur les céréales, les agriculteurs allemands n'ont pas observé de baisse de rendementⁱⁱⁱ.

Pour Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française, « *Le gouvernement ne doit absolument pas céder à la pression et regarder hors de France. En Europe et en Amérique du Nord, on observe une réelle prise de conscience politique des ravages des néonicotinoïdes sur la biodiversité et les eaux de surface. Les interdire, c'est le sens de l'histoire.* »

- Consulter l'ensemble des interdictions et restrictions des néonicotinoïdes dans le monde [ICI](#)
- Consulter le [document sur les alternatives](#) réalisé par un collectif d'organisations agricoles et environnementales en 2016

ⁱ Audition de l'ANSES en Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale, 26 juillet 2017

ⁱⁱ Voir les chiffres français de l'utilisation des néonicotinoïdes : https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/cp_2017-06-27_unaf_chiffres_neonics.pdf

ⁱⁱⁱ Voir la comparaison des rendements de blé et d'orge en France et en Allemagne de 2001 à 2014, réalisée par la Fédération Française d'Apiculteurs Professionnels : https://www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/ffap_rendementsbleorgefr_al_022016_vdiff.pdf